

d'embouteillage, la mobilité serait considérée comme normale et fluide.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, le système effectivement mis en place à l'initiative de la Ville de Rotterdam et financé par la Ville de Rotterdam consiste à créditer, celui qui abandonne l'usage de la voiture et le remplace soit par le covoiturage ou par le vélo, de 3 euros par journée où il se déleste de son véhicule.

Ce n'est pas de l'argent directement, ce sont des facilités sur une carte de transport utilisable. Finalement, c'est financer une alternative. On crédite une carte de transport.

C'est une idée intéressante. Il faut savoir que les villes aux Pays-Bas sont beaucoup plus impactées que nous par les problèmes de circulation. On a le classement des 1 000 villes qui, au monde, sont les plus impactées par les problèmes de mobilité. La première ville wallonne classée est 415e, c'est Liège. Il y a au moins une quinzaine de villes aux Pays-Bas qui nous devancent ; la première en Belgique étant Bruxelles, presque à égalité avec Anvers. Les problématiques sont donc différentes.

Nous travaillons avec mon collègue, François Bellot, à une réflexion sur le covoiturage et son lien avec la fiscalité du travail pour donner un avantage comparatif. Finalement, c'est assez similaire, même si la formule est un peu différente, mais de donner un plus à celui qui choisirait, de manière volontaire, d'utiliser moins intensivement sa voiture et d'opter notamment pour les transports en commun ou pour le covoiturage.

Il existe aujourd'hui une série d'avantages. On doit les conforter.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

J'entends bien que la volonté est de trouver des alternatives et, effectivement, le comparatif villes aux Pays-Bas-villes wallonnes n'est pas parfait.

Ce que je retenais derrière cette initiative à Rotterdam, c'était la sanction, non plus une sanction, mais une démarche positive qui vise à récompenser.

Que l'on change la méthode, je n'y vois pas d'inconvénient. Que l'on réfléchisse à cette problématique d'une manière beaucoup plus constructive que coercitive, cela me semble être

essentiel, d'autant que le taux d'embouteillage moyen pour les villes wallonnes est de 20 %, un peu plus si l'on se situe à Liège, un peu moins si l'on se situe à Charleroi. Cela reste tout de même un problème. Le financement est pris en charge par les communes, mais le gain de la fluidité et de l'amélioration de la mobilité qu'il pourrait procurer à ces communes est important et pourrait compenser justement l'investissement.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE RÉSEAU POINTS-NŒUDS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le réseau points-nœuds ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). - Monsieur le Ministre, vendredi dernier, 24 communes du Cœur du Hainaut lançaient le réseau points-nœuds qui permettra le développement sur 850 kilomètres, au travers de la région de Mons et du Centre, de ce réseau dédié aux cyclotouristes.

On sait tous les avantages de ce développement de tels projets pour l'HORECA, le tourisme et l'économie locale. Cela montre aussi un beau partenariat entre différents niveaux de pouvoir, entre les provinces, entre les intercommunales et les communes.

Très concrètement, comme le fait la Région flamande, également les Pays-Bas, quelles sont les retombées pour notre Région ?

Contrairement à ce que disait notre collègue Ecolo dans ses premiers développements, nous faisons tout pour redévelopper l'utilisation du vélo, mais il faut aussi que ce soit encouragé et soutenu par les différents niveaux de pouvoir. Au niveau de la Région wallonne, quelles sont les retombées essentielles suite au développement de ce réseau de points-nœuds ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, le tourisme cycliste, cyclotouriste a de beaux jours devant lui. Je crois que c'est un secteur en plein développement.

**Un touriste à vélo consomme en moyenne bien plus que n'importe quel autre touriste, sauf les touristes**

d'affaires. Le touriste à vélo consomme à peu près entre 60 et 90 euros, d'après les enquêtes.

Ce réseau points-nœuds s'ajoute à tous les autres, la Basse-Meuse, la Botte du Hainaut, la Wallonie picarde, les cantons de l'Est, la Famenne, le Brabant. L'intérêt du nouveau réseau points-nœuds, c'est qu'il reliera surtout les réseaux du Brabant et de Flandre avec des prolongements possibles. C'est un outil supplémentaire de valorisation du tourisme à vélo.

L'année dernière, vous savez que c'était le fil rouge que j'avais choisi pour la promotion du tourisme en Wallonie. Nous avons un réseau d'opérateurs labellisés « Bienvenue vélo ». Grâce aux efforts de promotion qui ont été déployés l'année passée, ce réseau est passé à peu près de 200 opérateurs touristiques privés-publics, début 2016, à maintenant plus de 560 opérateurs labellisés, c'est-à-dire qu'ils présentent un vrai produit touristique à destination des touristes, et aussi bien entendu à destination de notre population. Cela concourt aussi à la mobilité douce et au développement durable.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'encourage la Région wallonne à soutenir le développement de ces réseaux qui permettront la couverture totale de l'ensemble de la Région wallonne par ces points-nœuds et le développement du cyclotourisme.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ONKELINX À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR « LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE UNE REDEVANCE KILOMÉTRIQUE POUR LES PARTICULIERS**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « L'IMPACT NÉGATIF D'UNE TAXE KILOMÉTRIQUE POUR LA POPULATION RURALE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualités de :

- M. Onkelinx à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la possibilité de mettre en place une redevance kilométrique pour les particuliers » ;
- M. Fourny à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux

publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « l'impact négatif d'une taxe kilométrique pour la population rurale.

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

**M. Onkelinx (PS).** - Monsieur le Ministre, c'est vrai qu'après la taxe kilométrique pour les poids lourds que vous avez combattue vigoureusement comme un lion – et nous avons travaillé jusqu'au bout de la nuit – vous avez essayé par tous les moyens d'empêcher l'ancienne majorité d'arriver à ses fins. Là, je pense que maintenant, comme ministre du Budget, vous êtes assez content de voir rentrer ces dizaines de millions d'euros dans les caisses de la Région wallonne pour moderniser le réseau de transport wallon.

Vient maintenant la FEB qui ressort l'idée de modifier la taxation des véhicules pour les particuliers, donc de favoriser une taxe à l'usage plutôt qu'une taxe à la possession. C'est une idée qui n'est pas nouvelle. Pourquoi pas ? Je n'ai pas d'idée précise encore, je n'ai pas de religion faite pour le moment.

J'ai vu aussi M. le Ministre Collin qui était monté directement au créneau concernant les zones rurales, sachant qu'à ce moment-là, étant donné que dans les zones rurales l'offre en transports publics n'est pas la même, les usagers ne sont pas sur le même pied d'égalité, dit-il entre autres.

À ce niveau-là, ne faudrait-il donc pas, à votre avis, revoir déjà la fiscalité des voitures de société ? Ne faudrait-il pas aussi revoir le transport collectif à ce niveau-là ?

Je voudrais vous demander aussi si la FEB ne devrait pas, à partir du moment où elle ressort cette idée-là, favoriser le télétravail entre autres, favoriser aussi le transport collectif des travailleurs sur leur lieu de travail.

Monsieur le Ministre, mes questions sont simples. Êtes-vous favorable à cette nouvelle taxe qui viendrait, d'après la FEB, en remplacement de la taxe de mise en circulation actuelle, sachant que je suis tout à fait favorable à ce que cette taxe soit une opération absolument neutre sur le plan des budgets des citoyens wallons ?

Voilà, Monsieur le Ministre, l'essentiel de mes questions.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

Celle-ci s'adresse plus particulièrement à M. Di Antonio, mais les deux ministres se succéderont.

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Ministre, c'est la semaine de la mobilité et, dans ce contexte, la FEB a